



Expression libre

Réponse au sujet du massacre à la tronçonneuse - Mise au point

Je suis surprise qu'un avocat ose écrire un texte aussi diffamatoire et mensonger, que celui écrit par M. Benoît Guérin.

Cet article est un étalage criant de l'ignorance de ce monsieur en matière de sylviculture. Ce monsieur ne voit qu'un côté de la médaille, celui de son profit personnel et de son manque de compréhension.

Tous les travaux exécutés sur mes terrains, le sont selon les lois de l'entretien forestier. On m'attaque comme si j'étais un monstre de destruction qui dépouille ses pauvres voisins de leurs plaisirs personnels. Je ne vous dois rien.

Lorsque j'ai acheté les terrains, il n'y avait aucune servitude concernant les pistes de ski, etc. Mais j'ai dû apprendre à défendre mes biens lors du saccage de mon terrain et des déchets qu'on y laissait. J'ai perdu des milliers de dollars par la destruction de plantations d'arbres et subi d'autres pertes causées par le passage des skieurs et des promeneurs et braconniers, etc.

Je suis accréditée par le Ministère des Terres et Forêts. Tous les travaux de sylviculture sont exécutés selon les directives des plans de gestion, qui sont faits par des ingénieurs forestiers mandatés par le gouvernement. Ces plans sont approuvés par l'Agence de développement et de mise en valeur de la forêt privée et ensuite, approuvés par le syndicat des producteurs forestiers. De plus, des inspecteurs viennent régulièrement vérifier l'état des travaux.

Les gens ignorent que les arbres sont des plantes, qu'ils ont un cycle de vie et qu'ils doivent être entretenus comme dans un jardin potager. La forêt doit être éclaircie et rendue à terme, récoltée pour faire place à de nouvelles pousses.

Comme la forêt laurentienne n'a jamais été entretenue, les arbres sont terriblement malades. Pourriture, moisissure, insectes, virus et champignons. On sait que les champignons produisent des spores qui s'envolent dans l'air et produisent des troubles respiratoires, particulièrement l'asthme causé par l'aspergillose. Un grand nombre d'arbres est tellement en mauvais état, qu'on les coupe et les laisse sur place à composer pour alimenter les nouvelles pousses. Il faut aussi éclaircir la forêt afin de l'aérer pour qu'elle reçoive plus de soleil. Le manque de soleil augmente l'humidité et fait pourrir les arbres. Le minimum de distance entre les arbres devrait être de 12 pieds, même plus. En réalité, il faut donner autant d'espace de sol que la largeur du canopée. Les forêts des Laurentides ont l'air des plantations de canne à sucre.

J'ai suivi des cours de sylviculture donnés par le gouvernement du Québec et d'autres de la gestion de la forêt donnés par le syndicat des producteurs forestiers. Les hommes commencent le matin vers huit heures et terminent entre 15 et 16 heures.

Je me demande ce que vous avez à glorifier Jack Rabbit? Cet immigré à l'esprit colonialiste qui passait partout sur les terrains sans

demande de permission et qui ne respectait pas la propriété privée. Mes terrains sont propriété privée, je ne suis pas une philanthrope pour les offrir en terrains de jeux à des étrangers. Je suis sûre que M. Guérin ne laisserait pas les gens camper sur son terrain!

Le mot patrimoine, vient du mot pater (Père), autrement dit un bien de famille. Mes terrains ne sont pas le patrimoine de personne. Seul les autochtones pourraient les réclamer comme tels.

J'ai expulsé McGill Outing Club, c'en était rendu qu'ils m'interdisaient de passer sur mes terrains, ils coupaient des arbres sans ma permission, y faisaient du camping et des feux de camp en pleine forêt, les gens qui utilisaient mes terrains y laissaient et des déchets et excréments humains. Un groupe de McGill a passé à travers mon potager et ont tout détruit. Il y a même des chevaux qui viennent croquer partout.

Je ne vous laissez pas m'insulter et cessez de jouer au martyr. Surtout quand vous-même vous habitez une ancienne forêt devenue le domaine des chansonniers. Vous ne pouvez arrêter le développement de la ville et critiquer les frères Dalpé pour leur construction, malgré que personnellement, je trouve affreuses ses maisons victorienne «anglaises» qui sont discordantes avec le paysage laurentien.

Les gens paient des taxes pendant des années et peuvent vendre leurs terrains en développement s'ils le veulent. Autrefois c'était le village de Shawbridge, ensuite c'est devenu Lesage, ensuite la municipalité de Prévost, maintenant c'est la Ville de Prévost, et qui sait que dans quelques années nous seront un arrondissement de Montréal. Vous êtes certainement mieux de regarder vers de nouveaux horizons.

La photo ne prouve rien, car les travaux ne sont pas terminés. Votre article a mis contre moi tous ceux qui ont lu le journal. Je vous met donc en demeure de vous rétracter et de vous excuser publiquement pour le tort que vous m'avez causé par la publication de cet article.

Marguerite Cardin, chemin David

Rectification

Dans la dernière édition du Journal de Prévost (Volume 2 numéro 10, 15 août 2002) à la page 5, j'ai signé un article sous le titre de "Massacre à la tronçonneuse".

Le titre qui coiffait l'article dépassait largement l'esprit de celui-ci. De plus, je désire dans ces pages, faire amende honorable à la

propriétaire des terrains, madame Marguerite Cardin, pour les inconvénients ou autres qu'elle a rencontrés suite à la parution de cet article. Il n'était aucunement dans mon intention de la blesser ou de lui causer quelque tort que ce soit.

Benoît Guérin

Nous ne pouvons usurper la propriété privée

En tout premier lieu, M. Guérin, je crois qu'il est important de préciser que les sentiers en question passent sur des terres privées. Si notre ami Herman «Jack Rabbit» Smith Johannsen circulait librement en forêt et traçait des sentiers un peu partout, bravo aux propriétaires de ces terres qui acceptèrent cet état de fait.

Il est vrai que beaucoup de ces terres étaient du domaine public, terres de la Couronne. Ces terres pourraient être déclarées parcs et, à ce moment, il faut qu'un organisme public (municipalité, gouvernement provincial, fédéral) s'en porte acquéreur. D'ailleurs dans la rénovation du schéma d'aménagement de la M.R.C. de la Rivière-du-Nord, une demande de préserver ces espaces en zone verte a été faite. Quand vous parlez de geste concret, par la Ville de Prévost, nous ne pouvons usurper la pro-

priété privée. Si on interdit à ces propriétaires de faire du développement résidentiel, on ne peut leur interdire l'exploitation de leur forêt, coupes d'arbres matures, selon les normes sylvicoles, même si cela modifie le panorama de sentier dit, de patrimoine collectif.

En passant, je doute fort que le McGill Outing Club, la gare de Prévost et les résidents du secteur aient quelque droit sur ces terres; il y a une tolérance de passage depuis longue date. Je suis d'accord avec vous que la montagne «le cap», la falaise du «Boys Farm» et les terres environnantes devraient être déclarées parcs et patrimoine naturel protégé. Nous y travaillons.

Recevez, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Le maire, Claude Charbonneau



À propos de la démission du conseiller Charles Parisot !

Charles Parisot a démissionné. C'est une très bonne nouvelle. Pourquoi? Parce que, depuis qu'on l'a élu, on ne l'a jamais vu. La missive annonce qu'il quitte le Parti Prévostois, merci beaucoup. Avait-il au moins sa carte en règle?

Chanceux camionneurs? C'est la goutte qui a fait déborder le vase. Il y en a qui remplissent les vases de malentendus, de rancœurs, d'incompréhension, même et surtout d'intérêts personnels.

Les braves camionneurs, qui ont comme sauveur ce conseiller démissionnaire, bénéficieront d'un politicien au sommet et M. le conseiller indépendant : attention c'est haut et ambitieux !

Au Québec, vous savez que notre devise est: " Je me souviens "

Thérèse Gaudet, rue de la Station

Lettre anonyme

Suite à la publication de notre édition du mois dernier, notre collaborateur Benoît Guérin a reçu une lettre anonyme de lecteurs disant habiter son quartier. La politique éditoriale du journal est, bien sûr, de ne pas publier de tels documents non signés.

Par ailleurs, nous avons eu l'opportunité de faire analyser l'écriture manuscrite sur l'enveloppe par un nouveau programme

informatique alliant la graphologie et la comparaison avec l'écriture manuscrite contenue dans divers documents publics regroupés dans des bases de données disponibles sur Internet et ailleurs.

Cette analyse pourra peut-être nous permettre de connaître l'identité de l'expéditeur d'ici environ une semaine ou deux.

C'est une expérience à suivre.